



CONSEIL COMMUNAL DU 26 JANVIER 2022.

Le Conseil communal s'est réuni ce mercredi 26 janvier 2022 à 20H.

Etaient présents : Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre - Président
Carole NACHTERGAELE, Anny DEVILLERS, Echevines
Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc
PATERKA, Xavier JARBINET, Raphaël LEBLANC,
Philippe DE RIVE, Conseillers
Danielle JACOB, Directrice générale

Monsieur le Président ouvre la séance à 20.05H et remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Mesdames Malchair, Croughs, Dupas et Clavir.

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance

Monsieur le Président signale qu'il n'a reçu aucune demande de point complémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Il propose d'approuver l'ordre du jour de la séance tel qu'il a été transmis aux Conseillers.

A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance.

2. Communications

Monsieur le Président communique aux Conseillers les chiffres de la population scolaire au 15 janvier 2022 :

Maternelle Fexhe : 52
Maternelle Voroux : 35
Primaire Fexhe : 116
Primaire Voroux : 50

Soit un total de 253 élèves + 5 élèves en maternelle, non comptabilisés en raison du nombre insuffisant de jours de présence.

S'agissant d'une communication, ce point n'appelle pas de vote.

3. Octroi de deux douzièmes provisoires

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers explique que, comme d'habitude, le délai pour l'approbation du budget par la tutelle sera plus long que prévu, et qu'il s'indique donc de prévoir l'octroi de deux douzièmes provisoires pour permettre les paiements pendant les mois de février et mars.

Monsieur le Bourgmestre propose d'accorder deux douzièmes des crédits ordinaires 2021 pour les mois de février et mars.

Monsieur Leblanc estime que le vote des douzièmes après celui du budget est plus correct que ce qui se faisait auparavant, et qui semblait signifier que le budget n'était pas correct.

A l'unanimité, le Conseil accorde deux douzièmes provisoires.

4. Budget de la Fabrique d'église de Roloux pour 2022

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers rappelle que ce budget a fait l'objet de corrections en 2021, ce qui aurait conduit à priver la Fabrique de dotation pendant deux années de suite. La Fabrique a demandé des explications supplémentaires à l'Evêché, et un montant définitif a été fixé, avec l'accord de la Fabrique.

En conséquence, le budget 2021 de la Fabrique comprend

- Des dépenses et des recettes pour 19.558,32 €
- Une dotation communale de 0 €

Le budget 2022 comprend

- Des dépenses et des recettes pour 24.063,10 €
- Une dotation communale de 3.857,45 €.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver les budgets 2021 et 2022 de la Fabrique d'église de Roloux tels que corrigés.

A l'unanimité, le Conseil approuve les budgets 2021 et 2022 de la Fabrique de Roloux.

5. Actions de prévention en matière de déchets.

En l'absence de Madame Malchair, Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers rappelle que, depuis très longtemps, la Commune mandate Intradel pour percevoir le subside régional destiné à organiser des actions de prévention en matière de déchets. Ce subside s'élève à 30 centimes par habitant, et à 80 centimes par habitant si la Commune a opté pour le Zéro Déchet, ce qui est le cas à Fexhe.

Les actions proposées par Intradel pour 2022 sont :

- La poursuite de l'action de promotion des langes lavables ;
- La sensibilisation à l'eau du robinet.

Il est donc indiqué de confier ces deux actions à Intradel en 2022.

Monsieur le Bourgmestre propose de mandater Intradel pour percevoir le subside régional pour l'organisation d'actions de prévention.

A l'unanimité, le Conseil mandate Intradel pour la perception du subside et la réalisation des actions de prévention.

6. Réfection de la rue Bronckart.

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique que les travaux de la rue Bronckart ont nécessité l'enlèvement et le traitement de plus de déchets que prévu. Il n'est en effet pas possible de déterminer avec beaucoup de précision la quantité de déchets qu'il faudra enlever, ni leur nature avant d'avoir effectué tous les déblais. En outre, un effondrement s'est produit, et le coût des déchets est actuellement exorbitant.

Compte tenu du coût du traitement de ces déchets en centre agréé, le décompte final des travaux s'élève à 62.140,65 € TVAC, le supplément étant de 12.883,29 €, soit 20 % de la commande. Ce qui implique la ratification du décompte final des travaux par le Conseil communal.

Monsieur Jarbinet demande s'il y a un subside pour ces travaux.

Madame Nachtergaele lui répond qu'il n'y a aucune subvention.

Madame Thirionet remercie le Collège d'avoir tenu ses engagements en réparant cette voirie.

Monsieur le Bourgmestre propose de ratifier le décompte final des travaux de la rue Bronckart.

A l'unanimité, le Conseil ratifie le décompte final des travaux.

7. Convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Région Wallonne

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique que la Commune a depuis longtemps adhéré aux centrales d'achat du SPW et de la Province pour de nombreux achats, ce qui lui permet d'obtenir les meilleurs prix pour différents matériels : meubles, informatique, matériaux de signalisation, etc.

En ce qui concerne la centrale d'achat de la région, la convention est régulièrement renouvelée pour tenir compte de la durée des marchés conclus par la région. En effet, la désignation d'un fournisseur ne peut pas avoir une durée plus longue que 4 ans.

Pour information, la Province demande une convention par type de fourniture, tandis que celle du SPW concerne toutes les fournitures.

C'est la nouvelle convention qui est présentée. Il n'y a aucune obligation d'acheter les biens proposés, et la commune choisit ce qui lui convient dans les fournitures proposées sans devoir conclure elle-même un marché public. Cela permet aussi d'aller plus vite pour commander.

Monsieur le Bourgmestre propose de conclure la convention avec le SPW.

A l'unanimité, le Conseil décide de conclure la convention avec le SPW.

8. Achat de deux parcelles – Décision de principe.

Monsieur le Bourgmestre indique que les parcelles concernées se situent

- Pour la première, Chemin des Rêts : il s'agit d'une terre agricole estimée à environ 42.000 € sans les indemnités dues à l'exploitant, sur la base d'un prix de 5 €/m², afin de créer un parking en bordure du site de la sucrerie et ainsi éviter les problèmes de circulation à cet endroit ;
- Pour la seconde, d'une parcelle située en limite communale entre Fexhe et Remicourt, afin de créer une zone tampon pour les eaux de ruissellement venant du bassin d'orage de Fexhe. Une étude a été réalisée pour remédier aux inondations répétées dans cette zone, et un dispositif sera mis en place pour ralentir le débit de ces eaux. Les Communes de Donceel et de Remicourt participeront au financement de cet achat en fonction de leur nombre d'habitants. Le prix du m² est également d'environ 5 €.

Monsieur Leblanc demande si cela fait partie du futur projet d'aménagement du site.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que cela permet de conserver le terrain du site, qui a plus de valeur (la terre agricole est beaucoup moins chère à l'achat), et le parking sera placé près de la maison de village prévue à la place du merlon.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver des deux achats.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'achat des deux parcelles.

9. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2021

Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers d'approuver le procès-verbal tel qu'il leur a été transmis.

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal tel que transmis.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20.25H.